



Face à la persistance de la misère de la majorité du peuple malgache, RAZAFISAMBATRA Louis De Mon Désir interpelle l'entourage du Président de la de transition : à quand le changement ?

Comme nous le constatons tous, après trois ans de transition politique, la population malgache sombre encore dans une pauvreté du genre jamais vu. La solution n'est plus alors de parvenir à empêcher l'avion de l'ex-président Marc Ravalomanana d'atterrir à l'aéroport d'Ivato. En effet, après avoir vécu dans les amertumes de l'exil, cet ancien chef d'Etat a intérêt à changer de tempérament politique.

Le constat n'est pas partial : les dirigeants se succèdent et se ressemblent. Il faut reconnaître maintenant que ce cercle vicieux de la pauvreté est dû en grande partie à la succession pendant des décennies de pratiques politiques purement partisane et politicienne. Et aujourd'hui, au lieu d'orienter le débat politique vers des solutions de fond, quelques conseillers du président Andry Rajoelina demeurent aveuglés par leur psychose de peur envers la puissance financière de leur adversaire politique Marc Ravalomanana. Mais ils doivent quand même se rendre compte que c'est leur « idéologie de l'argent », c'est-à-dire leur conception de « l'argent-roi » et l'appât du gain qui les ont motivés à soutenir en 2002 l'actuel réfugié politique de l'Afrique du Sud sans avoir consacré une seconde pour savoir profondément la vision et la philosophie politiques de ce dernier. Malheureusement, ces spécialistes de retournement de veste ne pensent pas actuellement à repenser les artifices juridiques du parlementarisme rationalisé, qui ont refusé astucieusement le couplage de la démocratie parlementaire avec la démocratie citoyenne.

La remise en question de la conception exclusivement comptable et arithmétique de l'équilibre budgétaire n'est pas le cadet de leurs soucis. Peut-être aussi pour préserver certains intérêts, en l'occurrence l'interdiction d'un système public de protection sociale, ils évitent de provoquer un débat aux plans politique et économique sur les finances publiques. De même, pour eux, la transparence sur les comptes spéciaux du trésor doit continuer à grossir le rang des sujets tabous tels l'octroi de budgets annexes au ministère de l'agriculture et d'aides suffisantes aux paysans pour la régulation des marchés. Ils n'organisent aucune discussion relative à la politique salariale ; à fortiori, toute clause de sauvegarde susceptible d'entraîner des ajustements a posteriori est strictement interdite. Ils ne veulent pas améliorer la démocratie parlementaire pour que le peuple ne sache pas que le budget est un instrument de lutte contre toute forme de dictature. Ils ne démantèlent pas le système défendant les manœuvres frauduleuses qui se dissimulent derrière les arrêtés de transfert, les décrets de virement, les décrets d'avance, etc.

La cour des comptes n'est pas libre dans la réalisation de ses actions de contrôle. Les « prélèvements sur le crédit global pour dépenses éventuelles » ne sont l'objet d'aucune enquête. Les inspecteurs d'Etat ne sont pas les bienvenus dans les vérifications de diverses utilisations des budgets dits « extraordinaires ». L'appréciation du régime juridique des budgets annexes relève de la compétence exclusive de quelques technocrates privilégiés. Il en est de même pour les comptes d'opérations monétaires où figurent les opérations de change, les opérations avec le Fonds Monétaire International (FMI), les émissions de monnaie. Les vieux barons de la politique malgache, devenus par opportunisme collaborateurs du Président de la haute autorité de transition ne laissent pas la cour des comptes émettre des critiques à l'encontre de toute pratique de démembrement et de débudgétisation malhonnêtes faites clandestinement par des organismes de relais, sans parler bien sûr des « cavaliers budgétaires ». En outre, il est toujours difficile de peaufiner une politique économique efficace par le truchement de la balance de paiement, à cause de l'impunité des spéculateurs des opérations économiques destinées à entretenir des retards statistiques.

Certes, ces conseillers ont le droit à bien servir leur logique de mobilisation électoraliste. Toutefois, ils ont le devoir de réformer par exemple le parlementarisme malgache où la soi-disant majorité, depuis 1975, n'est qu'une masse de manœuvres passive à la disposition du gouvernement ; mise à part sa possibilité de susciter les actes du gouvernement, elle est instrumentalisée à maints égards, les projets de loi bénéficiant tant de privilèges procéduraux ; autant dire, notre majorité parlementaire, depuis belle lurette, est gouvernée de l'extérieur et ses membres sont gouvernés de l'intérieur par une hiérarchie dont la tutelle complète son instrumentalisation. Cela est aggravé par des comportements politiques voulant défendre tacitement et paradoxalement deux oxymores : la monarchie parlementaire et la monarchie républicaine. Cette situation de fait cachée subtilement dans quelques subconsciences de certains politiciens experts en pratique politicienne, ridiculise notre pays parce que nos dirigeants successifs déclarent officiellement garder la flamme d'une éthique authentiquement républicaine.

Jusqu'à présent, rien n'empêche alors tout citoyen malgache de percevoir les initiatives des groupes parlementaires comme des interventions à coloration très partisane.

Tout cela pour confirmer que les malgaches sont victimes de plusieurs problèmes systémiques et d'absence de pédagogie de gouvernance qu'il faut résoudre par des solutions de fond et de volonté politique. Mais c'est bien dommage que certains conseillers spéciaux maintiennent le fameux adage de leurs prédécesseurs et de leurs ex-collègues : « on ne change pas l'équipe qui gagne ». Donc, ils ne changent pas le système responsable de la cherté de la vie quotidienne de nos compatriotes. Et si inexpérience du Président Andry Nirina Rajoelina y a,

elle risquera de se retourner contre lui. A quand donc le changement ? Je crains que ce ne soit pas avant la prochaine élection présidentielle. Mais il n'y a pas lieu d'accepter la fatalité car en ce second millénaire, le pragmatisme politique est de mise ; par conséquent, c'est le moment d'abandonner le simplisme entendant justifier à tout prix toute manifestation d'un engouement inconsidéré. Pour asseoir un véritable « Etat de droit » et garantir leur indépendance, il appartiendra aux autorités judiciaires de positionner à la limite le curseur entre les atteintes admises et celles qui seront censures, au gré d'une appréciation que l'on pourrait souhaiter voir plus encadrée.

Particulièrement, pour écarter toute promesse démagogique, le futur président de la république devra avoir le courage politique de faire élaborer démocratiquement une charte sociale et citoyenne contenant les éléments constitutifs d'un contrat civique des dirigeants avec le peuple. Et cette charte sera insérée dans la constitution et aura évidemment une valeur constitutionnelle.



Fait à Paris, le 04 Février 2012

RAZAFISAMBATRA Louis De Mon Désir